

Le baptême à la baïonnette

Sarah Scholl

Compesières, 8 mars 2025

Je vous remercie beaucoup pour cette invitation et pour la confiance et l'intérêt dont témoigne votre présence. Le récit des événements de 1875 à Compesières a été fait et refait avec beaucoup de précision au cours des 150 dernières années. On pense en particulier à l'ouvrage de Paul Blanc et Jacques Déletraz, *Le baptême à la baïonnette de Compesières. Un épisode du Kulturkampf*, paru en 1975. Je vais tenter de le refaire néanmoins, en m'aidant de mes recherches, puisant dans les sources catholiques, mais aussi étatiques, protestantes et catholiques-chrétiennes.

Récit de l'événement

L'événement à proprement parler a lieu entre le 20 et le 25 janvier 1875.

En janvier 1875, un citoyen genevois, Etienne Maurice, demande à ce que son fils soit baptisé à Compesières par le curé catholique chrétien de Carouge, Victor Marchal. Le catholicisme chrétien est à l'époque aussi appelé catholicisme libéral ou national, car il refuse l'autorité du pape et de Rome. Originaire de la commune, l'homme vit à Genève où il est employé de poste. Sa demande est prise très au sérieux. Mais il est évident que c'est une demande militante, voire provocatrice, l'homme veut montrer que le catholicisme libéral existe et a le droit d'exister dans sa commune d'origine. Sa demande est transmise d'abord aux deux mairies responsables de l'église de Compesières, Bardonnex et Plan-les-Ouates, puis – suite à leur refus – au Conseil d'Etatⁱ. Après quelques allers-retours et tergiversations, la cérémonie est fixée au 20 janvier 1875 et le Conseil d'Etat ordonne l'ouverture de l'église.

La tentative s'avère désastreuse. Les gens de Compesières sont fermement décidés à ne pas livrer leur église. A en croire les témoins, le tocsin sonne pendant près d'une heure pour réunir la foule. Partie de Genève en voitures, la famille avec l'enfant, quelques proches et le curé sont accueillis sur place par les villageois et les autorités communalesⁱⁱ. Ces dernières refusent d'ouvrir l'édifice. La population est très en colère, des coups partent, une femme lance du poivre

aux yeux du curé libéral et, lorsque la délégation décide de s'enfuir, des pierres sont lancées contre les voituresⁱⁱⁱ.

L'effet produit en Ville est considérable. Les citadins interprètent l'événement avec leurs préjugés et ils ont l'impression que des hordes de barbares résident à leurs portes^{iv}. Au parlement, le député Jacques Grosselin parle de « sauvagerie » et interpelle le Conseil d'Etat : « Pourquoi des mesures suffisantes n'ont-elles pas été prises pour prévenir de semblables violences ? » On lui répond que rien ne laissait présager une telle « rébellion »^v. A partir de là, il ne s'agit plus d'un baptême mais d'une « question de principe », ou, plus encore, d'une question « d'honneur national ». Les formules datent de l'époque. Pour le gouvernement, il s'agit d'affirmer son pouvoir sur l'ensemble du territoire cantonal. Pour les autorités et la population de Compesières, il s'agit de garder la main sur leur église et sur leur religion.

Une nouvelle tentative est fixée au 25 janvier. Les troupes sont levées – 400 ou 500 hommes – pour assurer la sécurité de l'événement. Plus de trois mille citadins, selon la presse, se déplacent à Compesières. Une manière d'affirmer, physiquement, « le droit » de l'Etat genevois sur ses communes, mais aussi l'occasion d'une grande manifestation anticléricale et anticatholique romaine. Arrivée sur place, cette foule découvre l'église barricadée de l'intérieur. Une pancarte est accrochée sur la porte déclarant : « la propriété est inviolable ». Un drapeau noir flotte sur le clocher. La porte ne cède pas. Un trou doit donc être fait sur le côté de l'église pour pouvoir entrer (le trou est pratiqué dans une armoire murée avec des briques) et ouvrir. Le baptême a lieu, puis les protagonistes et la foule repartent^{vi}.

A Compesières, l'église est abandonnée par la communauté catholique romaine. Celle-ci se plie à la fois aux décisions de police et aux vœux de ses élites laïques et cléricales, qui décident de prendre le chemin d'une « chapelle de la persécution », installée dans un hangar^{vii}. Aucune communauté libérale ne s'installe dans la paroisse, mais l'église est remise officiellement aux catholiques libéraux en juillet 1878. Dans les années 1880, ceux-ci font flotter le drapeau genevois au sommet du clocher^{viii}. Cette église retourne aux catholiques romains en 1893.

L'histoire du baptême à la baïonnette fait le tour du monde. On en trouve des mentions dans toute la presse internationale. *L'Illustration* – journal parisien – lui consacre même une gravure. Le journal satirique de Berlin, le *Kladderatsch*, en parle en février. L'histoire voyage jusqu'aux Etats-Unis, par exemple une page lui est consacrée dans le *Harpers Weekly*, un journal new-

yorkais. Dans la *New York Tribune*, l'histoire a même été amplifiée : il y a désormais plusieurs enfants baptisés et une véritable occupation militaire du village.

Comment se fait-il que cet événement ait de telles répercussions ? Il est vrai que c'est une histoire extraordinaire. Mais il y a plus. Elle est jugée représentative de son époque, et ce par les deux camps. Les anticléricaux ou anticatholiques, tout comme les catholiques soucieux de préserver leurs droits y voient une affaire paradigmatique.

J'aimerais essayer de vous expliquer pourquoi.

Contexte

Pour en saisir tout le sens et les enjeux, il nous faut revenir sur le contexte qui précède le baptême à la baïonnette. Genève vit alors un épisode particulièrement difficile de son apprentissage de la cohabitation non seulement entre protestants et catholiques, mais aussi entre progressistes et conservateurs. Un apprentissage qui va de pair avec celui de la démocratie et du pluralisme. Rappelons que la démocratie est alors jeune, à Genève le suffrage universel masculin date de 1842-1847. Cette crise est généralement appelée *Kulturkampf*, lutte pour la civilisation, ou guerre de culture. Dans ce cadre, deux visions du monde s'affrontent, notamment sur les questions religieuses.

D'un côté, les radicaux affirment que les Eglises doivent se moderniser pour répondre aux exigences de la société et de ses évolutions, cela signifie, dans leur esprit, que les Eglises doivent devenir démocratiques, élire leurs pasteurs et permettre autant la libre pratique que la libre croyance des fidèles.

De l'autre côté, certains chrétiens, à l'image du pape Pie IX, de l'évêque Gaspard Mermillod et de nombreux prêtres et fidèles catholiques, affirment que la tradition doit être maintenue. Ils soutiennent que plusieurs aspects de la modernité sont dangereux, en particulier les libertés individuelles, et que le catholicisme doit contre-attaquer face à ces innovations. Le pape de l'époque, Pie IX, est connu pour sa position intransigeante, c'est lui qui proclame le dogme de l'Infaillibilité pontificale en 1870. C'est d'ailleurs dans ce cadre souvent qualifié d'ultramontain, ou le centralisme romain est très fort, que le Vatican cherche à rétablir l'évêché de Genève.

Il serait faux cependant de diviser toute la population genevoise en deux camps. Non seulement certains protestants ne se reconnaissent pas du tout dans le projet radical, mais surtout, une

petite minorité de catholiques adhère au progressisme, soutient les radicaux et décide de former une Eglise catholique nationale, démocratique et séparée de Rome. Ce sont eux – vous l’avez compris – qui veulent faire baptiser l’enfant Maurice.

La question que soulèvent les événements de Compesières – et toute la situation genevoise – est une question importante, importante jusqu’à aujourd’hui. Il s’agit de comprendre, je dis bien comprendre et non justifier, comment une société en arrive à user de violence concernant la religion. Que se passe-t-il ? Qu’est-ce qui est en jeu ?

Peut-on expliquer la violence ?

La violence des événements de 1875 est indéniable, violence d’Etat d’un côté, violence populaire de l’autre. Il est donc utile d’en comprendre les mécanismes.

Commençons par la violence des gens de Compesières, celles des catholiques, en particulier des catholiques des campagnes genevoises. Pourquoi réagissent-ils si vivement à cette demande de baptême ? Ce n’est, après tout, qu’un nouveau-né auquel on veut administrer ce qui est l’un des plus anciens rituels chrétiens...

Vous vous en doutez, ce n’est pas le bébé qui pose problème ici, il n’est qu’une victime collatérale, si je puis dire. Deux principales choses poussent à mon avis la population de Compesières à se révolter : la religion et le patrimoine collectif.

En premier lieu donc, la religion catholique. Au 19^e siècle, les prêtres sont très présents dans la vie des gens. Les autorités religieuses sont écoutées, leur parole a une dimension sacrée indéniable et l’idée qu’elles guident leurs ouailles vers le salut est très importante. Au sujet du *Kulturkampf*, la position des prêtres catholiques romains est très claire : les catholiques-chrétiens sont des hérétiques, dont il ne faut en aucun cas s’approcher. Les sacrements qu’ils administrent ne valent rien, pire encore, ils sont sacrilèges. Pie IX consacre deux encycliques à la situation du *Kulturkampf*, [Etsi multa le 21 novembre] en 1873 et [*Quod nunquam* le 5 février] en 1875. Les deux textes nient farouchement toute légitimité aux lois édictées sur l’Eglise catholique et excommunient tous catholiques s’y pliant.

Dès 1873, le journal *Le Courrier*, alors catholique, relaye très fidèlement cette position et explique clairement que l’obéissance des catholiques est due au pape :

Dire que l’autorité du pape est supérieure à celle de l’État, ce n’est autre chose que d’affirmer cette loi éternelle et naturelle de la subordination des devoirs selon leur

caractère plus ou moins sacré, cette loi de l'Évangile donnée par le même souverain Maître, qui en prescrivant le respect pour les autorités établies, a dit : "Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes".

Le Courrier de Genève, 15 novembre 1873

Quelques six mois avant le baptême à la baïonnette, les autorités des communes catholiques, réunies dans une Union des campagnes, jurent de soutenir le clergé dans ses luttes et de lui rester fidèles. Ils affirment dans leurs discours :

Si l'on nous ravit nos églises, on ne prendra que des murs, mais on ne prendra pas nos âmes ; nous suivrons nos autels proscrits et dépouillés jusque dans la pauvreté d'une grange ou l'obscurité d'une cave. [...] L'Eglise, messieurs, n'a jamais eu peur de la liberté. Ce qu'elle demandait, aux jours des catacombes, par la voix et le sang de ses martyrs, c'était la liberté !

Discours du 30 août 1874 lors de la fête de l'Union des campagnes, cité par Louis Jeantet, *Histoire de la persécution...*, p. 295-296.

On ne peut être plus clair. Les catholiques romains genevois sont appelés à suivre l'exemple des martyrs de l'Antiquité, à se sacrifier pour le salut de la religion. Mais ce texte montre aussi que l'église – le bâtiment – est l'enjeu important ici nommé. Il faut dire qu'à ce moment-là, l'Etat cantonal, par sa police, avait déjà soutenu la prise de nombreuses églises catholiques pour les remettre aux catholiques-chrétiens, parce que ceux-ci respectaient les lois cantonales. C'est le cas de Notre-Dame, aussi en 1875.

Mais l'église fait partie, au 19^e siècle plus encore qu'aujourd'hui, des biens communautaires. Comme bâtiment, comme lieu construit, payé, entretenu par les habitants du territoire, de la commune, l'église n'est pas vraiment aux mains des curés, elle est vraiment un bien collectif. C'est ce bien commun que défendent les populations et que défendent les gens de Compesières. En particulier les femmes, qui sont très actives contre l'invasion de leur église. Les femmes défendent un bien qu'elles contribuent à entretenir, à aménager, dont elles s'occupent peut-être quotidiennement.

Voilà ce qui, à mon avis, explique cette réaction forte contre le baptême de Compesières, dès le début.

Qu'en est-il maintenant de la violence d'Etat ?

Dans les mémoires, la violence d'Etat est la plus choquante et c'est celle qui donne son nom à l'événement, le baptême à la baïonnette, la baïonnette étant l'instrument de celui qui possède l'usage « légitime » de la force, dans la conception occidentale du droit. Mais pourquoi envoyer l'armée pour faire un baptême ?

Ici, les aspects religieux et idéologiques se combinent à des questions tactiques, de stratégie politique.

La volonté des catholiques romains d'imposer les vues du pape est considérée comme une attaque contre la souveraineté, c'est-à-dire l'indépendance non seulement du gouvernement genevois mais aussi du gouvernement suisse. Le refus d'obtempérer des élites et de la population de Compesières devient donc un enjeu en lui-même. Ce n'est pas vraiment du baptême dont il est question. L'enjeu est de faire respecter la décision des autorités. Cela apparaît parfaitement dans les débats au Grand Conseil et dans la position d'un des chefs du gouvernements, Antoine Carteret, qui résume ainsi son action : « De quoi s'agissait-il en effet ? De faire sentir le pouvoir de l'Etat à des autorités municipales qui résistaient à ses ordres, et de les faire entrer dans le devoir. »^{ix}

C'est une question de principe : l'affirmation du droit de l'Etat sur celui de l'Eglise.

Cet aspect est renforcé, dans la population genevoise, en particulier dans la population protestante, par la mémoire des persécutions religieuses. Persécutions que les protestants ont subi dans les pays catholiques, en France en particulier, jusqu'au 18^e siècle, on pense à la Saint-Barthélemy bien sûr, mais aussi à l'affaire Calas, un protestant condamné à mort en 1762 et que Voltaire contribua à réhabiliter. Signalons qu'au 19^e siècle, des protestants sont toujours emprisonnés en Italie et en Espagne.

Cette mémoire est réactivée durant le *Kulturkampf* par des protestants qui jouent sur la peur du catholicisme. C'est aspect est important, car nous voyons bien aujourd'hui quotidiennement que la peur sert à construire la haine de l'autre.

On le voit dans les textes de l'époque, qui sont très durs envers les populations catholiques des campagnes genevoises, en faisant appel au passé. Cet extrait se trouve dans une version protestante des faits de Compesières :

[...] les populations de Compesières, d'Hermance, de Saconnex ont conservé la même dureté pierreuse qu'elles avaient au temps de Calvin. On y trouve la même croyance aveugle, la même absence de raisonnement, la même dévotion mécanique, le même fanatisme haineux et colère [sic].

Le patriotisme et les ultramontains. Souvenirs de l'histoire pour les électeurs, Genève, 1875, p. 10

Combat politique, combat identitaire, combat pour les biens patrimoniaux collectifs. C'est de tout cela dont il est question en 1875. Compesières offre comme un résumé des enjeux du 19^e siècle. D'un côté : l'Etat moderne pluraliste en construction. De l'autre : une Eglise catholique, contre-pouvoir bien organisé, cohérent idéologiquement et religieusement, œuvrant avec le soutien des populations catholiques.

Voilà pourquoi le retentissement des événements de Compesières est international. Il reproduit en miniature des enjeux présents dans tout l'Occident du 19^e siècle.

Qui a gagné le *Kulturkampf* ?

Vous me direz : mais alors, qui a gagné ?

La question est légitime et je suis tentée de répondre : personne et tout le monde. Tout le monde y a perdu, car cette démonstration de force laissera des blessures longues à cicatriser et renforcera les identités religieuses au détriment d'une identité cantonale commune. Mais, concernant la gestion politique du religieux, le *Kulturkampf* genevois offre une solution originale, à laquelle participent pleinement les catholiques de Compesières.

En effet, en 1907, ils acceptent à une très large majorité, la séparation des Eglises et de l'Etat, par la suppression du budget des cultes. La neutralité de l'Etat en matière religieuse s'impose à eux comme la conclusion logique des conflits du 19^e siècle. Cette adhésion des catholiques à l'idée de laïcité est un cas quasiment unique en Europe, car les papes sont contre ce principe. Le prêtre Eugène Carry, avec l'accord de son évêque, l'exprime très clairement dès 1906 :

Voilà donc le fait brutal : notre vieille Europe est condamnée aux divisions religieuses les plus radicales et les plus disparates qui aient jamais existé. [...] Dans nos démocraties, les partis se disputent l'honneur et l'avantage de tenir la barre du navire, et les partis s'incarnent dans des hommes qui, pour s'adonner à la politique, n'ont pas toujours, il s'en faut, la conscience beaucoup plus délicate que les autres. Il arrivera donc que les courants hostiles à l'idée religieuse dirigeront à certaines heures les destinées d'un pays. L'Eglise sera l'enjeu d'une lutte électorale : si elle est battue, le parti victorieux va se venger cruellement. [...]

On comprend sans peine que bien des esprits en soient venus à désirer la séparation des deux pouvoirs.

Eugène Carry, *La Séparation des Eglises et de l'Etat*, 1906.

Lors de la votation de juin 1907, les citoyens de Bardonnex (116/13) votent dans leur immense majorité pour la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et contribuent donc à faire de Genève un canton laïque. C'est encore plus net à Plan les Ouates (137/10), et il en va de même dans le reste des campagnes genevoises.

Cette adhésion au projet laïque est logique, car les catholiques genevois savent que la nouvelle loi peut garantir à la fois l'indépendance de l'Eglise et la souveraineté de l'Etat. Ce nouvel état des choses a ouvert sur une paix confessionnelle durable et a permis à Genève d'être aussi un foyer d'œcuménisme...

Je vous remercie.

Bibliographie Sarah Scholl

Les guerres culturelles du XIXe siècle. Religions et sécularisation en Europe, coll. Les Conférences de l'Ecole pratique des hautes études 16, Paris, Publications de l'École Pratique des Hautes Études, 2023.

En quête d'une modernité religieuse. La création de l'Eglise catholique-chrétienne de Genève au cœur du Kulturkampf (1870-1907), Neuchâtel, Alphil, Presses universitaires suisses, 2014.

L'apprentissage du pluralisme religieux. Le cas genevois au XIXe siècle, avec Frédéric Amsler (éd.), Genève, Labor et Fides, 2013.

L'Etat sans confession. La laïcité à Genève (1907) et dans les contextes suisse et français, avec Michel Grandjean (éd.), Genève, Labor et Fides, 2010.

« Intolérance contre les intolérants ? Microhistoire des violences religieuses du XIXe siècle, Genève 1870-1900 », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 19, 2018.

| | Total | Prot. | Catho. | Israélites | Autres* |
|-------------|--------------|--------------|---|-------------------|----------------|
| 1850 | 64'146 | 34'212 | 29'764 | 170 | ... |
| 1860 | 82'876 | 40'069 | 42'099 | 377 | 331 |
| 1880 | 101'595 | 48'359 | 51'557 | 662 | 1'017 |
| 1900 | 132'389 | 62'400 | 67'162 | 1'119 | 1'928 |
| 1920 | 171'000 | 84'977 | 75'488 | 2'919 | 7'616 |
| 1930 | 171'366 | 88'979 | 68'188 Cath.rom. 3'885 cath- chrét. | 2'345 | 7'969 |

ⁱ Ms St-Germain no 1.1, séance du 3 décembre 1874 et Ms St-Germain no 1.1, séance du 10 décembre 1874.

ⁱⁱ *MGC*, 1875, p. 288 et 294.

ⁱⁱⁱ « Trente et quelques années plus tard, mon père, un des acteurs étroitement mêlés à l'affaire, me disait : “Celui qui n'a pas vu la colère de cette foule n'a rien vu” », raconte l'abbé Paul Blanc dans un récit haut en couleurs (*Le Baptême à la baïonnette...*, p. 40).

^{iv} *Le Journal de Genève* met en doute la légalité de l'arrêté du Conseil d'Etat, c'est-à-dire sa légitimité à faire ouvrir de force une église, propriété communale, mais il juge que la faute des catholiques romains est « beaucoup plus grave ». Il les accuse « de se défendre par l'emploi de moyens révolutionnaires ». « Et que faut-il penser d'une religion qui, au lieu d'enseigner la résignation, la douceur et la charité, surexcite à ce point les passions les plus dangereuses de la nature humaine ! » Le rédacteur en appelle à la répression contre la « barbarie des mœurs » (21 janvier 1875, p. 1).

^v *MGC*, 1875, p. 288-289. Le seul problème soulevé, par Gustave Ador, est celui de la propriété : qu'en est-il de la propriété communale, comment le Conseil d'Etat peut-il décider à la place de la commune ? Ce à quoi Joseph-Léandre Bard répond que « si les églises sont à la propriété des communes, l'usufruit en est à l'Etat » (*MGC*, 1875, p. 291). Ce qui est effectivement la ligne suivie par le Conseil d'Etat durant toute la période.

^{vi} Un rapport municipal fait état de dégradations dans l'édifice : « Ils commirent des orgies dans la sacristie avant de se retirer » commente Louis Jeantet (*Histoire de la persécution...*, p. 306).

^{vii} BLANC Paul, DELETRAZ Jacques, *Le Baptême à la Baïonnette...*, p. 55.

^{viii} Décision de Marc Hérédier, relatée dans BLANC Paul, DELETRAZ Jacques, *Le Baptême à la Baïonnette...*, p. 57-58.

^{ix} *MGC*, 1875, p. 361.